L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

Journal quotidien ..... $12 payable d'avance
Journal tri-hebdomadaire ..... $10 payable d'avance

POUR LA PRÉSIDENCE DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Sous la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 23 JUILLET 1839.

M. VAN BUREN ET LA SOUS-TRESORERIE.

2me ARTICLE

Dans un premier article nous avons cherché à prouver que le projet financier connu sous le nom de plan de la sous-trésorerie est mauvais, comme présentant moins de sécurité et moins d'économie qu'aucun de ceux employés jusqu'à présent.

Examinons maintenant la question sous un autre point de vue, en continuant la comparaison des trois systèmes dont nous avons déjà parlé.

Les fonds du gouvernement, déposés dans les caves d'une banque nationale profitent au public en attendant leur emploi; parce qu'ils servent à donner des facilités à l'agriculture et au commerce, mais ces fonds sont surtout utiles parce qu'une telle institution a la facilité de les répartir suivant les besoins divers des facultés et de les diriger sur les points où ils sont le plus nécessaires. En un mot les fonds du gouvernement, déposés dans une banque Nationale, sont toujours distribués par une main intelligente et désintéressée de la manière la plus avantageuse pour la masse du peuple.

Dans les mains des banques locales, ces mêmes fonds sont loin de présenter les mêmes avantages parce qu'ils ne sont point dirigés, à l'occasion, sur telle ou telle localité où les besoins sont plus grands, mais qu'au contraire ils restent forcément là où le dépôt a eu lieu et ne peuvent être utilisés que là seulement.

On voit qu'entre ces deux systèmes il y a une différence très considérable, mais pour la rendre plus sensible qu'il nous soit permis de faire une comparaison.

Vingt-six petits corps d'armée individuels, indépendants les uns des autres et nullement point à une volonté commune, peuvent-ils agir aussi efficacement qu'une armée de la même force, parfaitement organisée et obéissant à une volonté suprême? Nul n'osera le prétendre. Des corps agissant isolément et privés d'une impulsion commune, ne rendraient certainement pas la centième partie des services qu'on pourrait en attendre, si une volonté supérieure pouvait les faire mouvoir suivant les exigences des localités et des circonstances; car d'un côté il y a force inerte et de l'autre force active et organisée.

Mais si les fonds du gouvernement étaient déposés dans les caisses des receveurs généraux, ils ne seraient absolument à rien, ce serait ce qu'on appelle communément des capitaux morts. En effet, ces fonds seraient placés en dépôt entre personne, en attendant leur emploi et la circulation du pays serait diminuée d'autant, au grand désavantage de tous. Et plus l'Etat serait riche, plus encore le système de Sous-Trésorerie serait plus grande serait la somme enfouie dans les caves des *Sous-Trésoriers*.

Ainsi sous quelque point de vue qu'on examine le plan de la *sous-trésorerie* on le trouve également vicieux. Il présente moins de sécurité, ainsi qu'il appert de la conduite de Pars, Swartwout et Co; il présente moins d'économie dans les recettes puisqu'il nécessite une armée d'employés salariés et la construction d'un grand nombre d'édifices spéciaux; il diminue la circulation du pays et attaque ainsi dans leur germe toutes les branches de l'industrie. Jamais pour être projet si anti-national, si désastreux, nous avons presque dit si stupidement rétrograde, ne fut présenté par une administration d'origine populaire à la législature d'une grande nation.

Les vices de ce projet sont assez grands pour frapper tous les yeux. D'où peut donc provenir l'insistance que met l'administration à nous imposer un système financier repoussé par tous? Sans être homme d'Etat, Van Buren a trop de finesse pour ne pas apprécier la portée de ce projet comme nous l'apprécions nous mêmes, mais son intérêt personnel lui fait un devoir d'agir contrairement à sa conviction.

En effet, il a surtout intérêt à se composer une armée de créatures en criant des phrases qui excitent la convoitise d'un grand nombre de salariés; faudra-t-il ajouter que conséquemment leur rôle dans la réélection qui le hôte pour ressembler en tout à *son illustre prédécesseur*.

Cette tendance de l'administration à étendre de plus en plus son influence, afin de maîtriser les élections et de neutraliser ainsi la volonté du peuple, est un fait grave en ce qu'il introduit dans l'administration, par un système régulier de corruption, une atteinte aux libertés populaires.

Nous consacrerons à l'examen de ce fait un troisième et dernier article.

Monsieur le Rédacteur,

En vous adressant le petit article que vous avez bien voulu publier sur l'établissement d'un marché dans la troisième municipalité, je n'avais nullement l'intention de m'engager dans une controverse, mais seulement de porter l'attention publique sur une question que je considérais très importante à toute cette partie de la ville. Le Commerce s'est chargé de traiter sujet in engage cependant à vous adresser de nouveau quelques remarques dans le même esprit d'intérêt public qui paraît avoir dicté les siennes.

Le Louisianais se plaint que la position indiquée à l'extrémité des Champs-Elysées n'est pas assez centrale ou qu'elle ne se trouve qu'à cent-cinquante pas tout au plus d'une des extrémités de la municipalité. Je crois pouvoir répondre que le marché doit plus être autant de chercher la centralité, que de procurer à la municipalité ce dont elle a le plus grand besoin pour le moment, savoir du revenu, de l'impulsion, du mouvement. Lors on a établi déjà deux marchés dans des positions centrales par rapport à l'étendue de la municipalité et tout le monde sait malheureusement les revenus qu'ils ont produit. D'ailleurs dans les établissements de ce genre, il n'y a pas seulement à consulter la centralité par rapport à la population et aux distances, mais il y aune considération tout aussi importante qui doit se réunir à celle-là, c'est celle des avantages de la position pour la facilité et l'abondance des approvisionnements dans toutes les denrées. Tant qu'à la seconde objection du Louisianais qui dit que la localité choisie se trouvant dans le quartier où la valeur des propriétés est la plus forte, il faudrait payer 1700 mille piastres pour un marché qui place centralement, contenant au maximum 600 mille piastres la réponse se résume dans les avantages de la position par rapport aux revenus et aux approvisionnements, c'est à dire qu'il vaudrait mieux dépenser 100 mille piastres pour produire vingt, trente ou quarante mille de revenus, que d'en dépenser 60 ou 80 mille qui seraient en pure perte comme l'expérience l'a déjà démontré. La troisième objection du Louisianais qui a rapport à la situation de l'ancienne de la municipalité, mille plutôt, en faveur de l'établissement d'un marché dans la position indiquée, car la municipalité en se procurant par ses bons, payables dans un trente ans, le moyen de se créer un revenu abondant, immédiat et certain, rétablirait ainsi son crédit, ses finances et sa prospérité chancelante.

Tant qu'aux raisons secondaires de votre confrère, telles que celle de la révolution qui sera produite au jour par la compagnie de desséchement qu'il appelle à son secours pour élever son système de centralité, je n'oserais pas en faire complaisance en leur accordant l'attention qu'elles méritent. Tout en voulant le plus grand bien à la compagnie de desséchement, je serais que la municipalité et son trésor courraient grand risque de perdre si le malheur voulait que les opérations de cette compagnie le missent à même d'aller chercher sa centralité au milieu des cyprières pour y établir ses marchés.

C. L.

COMITE DE FINANCES

De la 1re municipalité

Mr. Edmond Forstal avait présenté l'autre jour sa démission de rapporteur du comité de finances, et cette démission n'avait pas été acceptée.

Dans la séance d'hier, M. Forstal a présenté sa demission d'Alderman et cette démission fondée sur des motifs purement personnels a dû être acceptée.

Nous n'avons pas toujours partagé les opinions de Mr Forstal; toutefois nous regrettons vivement ses collègues, que le conseil soit privé des lumières d'un homme capable, et d'un zèle du homme infiniment honorable qui ne jamais en vue, nous en sommes persuadé que l'intérêt public.

Mr Charles Lessepe lui a succédé comme rapporteur du comité de finances. Le conseil ne pouvait faire un meilleur choix.

Rapporté pour l'Abeille.

CONSEIL DE LA 1ERE MUNICIPALITE.

Séance de Lundi 22 Juillet

La Recorder, Mr Bertus est au fauteuil.

L'appel nominal, fait par le secrétaire, constate la présence de 17 membres.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire. Le premier article frappe du veto de l'Executif la résolution adoptée pour le prolongement des wharfs, situés entre les rues du Maine et de l'Esplanade, non que ces travaux ne soient nécessaires, mais à cause d'une disposition qui affecte à leur paiement une somme de $12,000 à prélever sur les premiers revenus du port. Le Maire pense que lorsqu'il existe autre les mains du trésorier des succlusions, des mandats non payés pour une somme de $17,000, dont plus de 5,000 sont pour des travaux déjà exécutés pour le port, il n'est pas convenable de prélever $4,300 sur les premiers revenus et de les affecter à des travaux à faire, au détriment de ceux qui sont déjà faits.

Mr Cruzat demande que le conseil persiste dans sa résolution, parceque ces travaux sont indispensables, afin que le port profite des revenus pour payer ceux qui sont déjà exécutés.

Cette motion est appuyée, et le conseil renvoie cet article du message à la considération du comité du port.

Article second — Le Maire autorise au conseil qu'avant de informé par le conseil que il était impossible de vider plus long temps les boues et immondices dans les terrains situés sur le derrière de la ville et demande d'ordre à entreprendre du nettoiement des rues de les faire jeter dans le fleuve et lui assigne le wharf de la rue Esplanade.

Cette disposition est approuvée.

L'article 3 est relatif au Jardin du Parc du Bayou St Jean. Le Maire explique au conseil que cet emplacement lassé à la nomination de la Compagnie de Navigation, et que par conséquent il existe aujourd'hui deux gardiens, dont l'un est nommé par la ville et l'autre par la compagnie.

Sur motion, le conseil abolit la place de gardien du pont du Bayou St. Jean.

Le conseil passe à la lecture des lettres et pétitions.

Une lettre de MM Leloup & Blot offre au conseil de relever le pavé de la rue de Chartres et de le recouvrir de bitume, au prix de trois piastres par yarde carrée.

Sur motion cette lettre est déposée sur le bureau, sauf à l'appel du conseil.

M. Edmond J. Foistall offre sa démission des fonctions d'Alderman du 2nd district en annonçant que les raisons qui motivent cette démission étant d'une nature toute personnelle, il ne peut les soumettre au conseil.

Sur motion de M. Preval, la démission de M. Forstall est acceptée, le maire obligé à faire les publications d'usage pour l'élection d'un alderman du second district, et le recorder est prié de nommer un nouveau rapporteur du comité des finances.

Le recorder demande que le conseil veuille bien le dispenser de cette nomination et remettre au scrutin le chef du membre qui devra remplacer M. Forstall.

Une motion étant faite d'ajourner cette nomination à la séance prochaine, afin de connaître ceux des membres qui peuvent consacrer leur temps et leurs veilles au rude travail qu'exige la présidence du comité des finances, M. Préval demande que le conseil nomme M. Chs. Lessepe par acclamation.

Cette motion étant secondée, elle est adoptée; et le recorder nomme ensuite M. Norbert Vignié membre du comité de finances, pour le compléter.

Lecture est donnée d'une pétition de plusieurs propriétaires sur le prolongement de la rue de l'Esplanade, demandant que le cahiers ordonnances les banquettes soient faites dès lors propriétaires.

Cette pétition est renvoyée à un comité spécial composé de MM. Duforestoury, St-Viprès et Cruzat.

Une lettre d'un M. Henry, relative à un rocher découvert, qu'il désire faire encaisser en planches et recouvrir en zinc, est renvoyée au comité de police.

Une lettre de Mr Granemont, au nom des propriétaires sur le prolongement projeté de la rue du Quartier, demande le remboursement de $500, frais des poursuites instituées par la Municipalité pour faire ajrouver le tableau des assesseurs nommés par la Cour. Ce projet restant inexécuté, il est juste que la Municipalité supporte des frais dont elle a été la seule et unique cause.—Renvoyée au comité judiciaire.

Deux demandes pour l'emploi de Voyer-général, signées l'une par M. J. Communy et l'autre, par Mr. A. D'Hémécourt, sont déposées sur le bureau; sujettes à l'appel du Conseil.

Le secrétaire donne lecture d'une pétition signée par plusieurs cabaretiers, qui demandent la convocation du Conseil-Général pour loi soumettre leurs réclamations.

Une autorisation d'accorder cette demande est rejetée, et la pétition est renvoyée au Maire, pour en disposer ainsi qu'il le jugera convenable.

Une pétition de la veuve Hoffman, mère de trois enfans, pour obtenir une licence gratuite de marchandises dans les rues et voies publiques, est renvoyée au comité de charité du second district.

La compagnie de Pompe no. 7 demande au conseil une allocation de $750 pour liquider ses affaires et se libérer de toute dette.—Renvoyé au comité sur les incendies.

Une proposition de Mr. Ch. Duncourt, relative à l'égout voulu qui doit remplacer le canal de la rue Chaltopes, est déposée indéfiniment sur le bureau.

Le Conseil siège à huis clos pendant une demi-heure.

Les portes étant ouvertes, une résolution est adoptée pour autoriser l'achat des armes nécessaires à la Garde Municipale.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 29 courant, à 5 heures du soir.

ASSASSINAT DE MOORE.

Nous lisons dans un journal qu'une assemblée des Whigs de la paroisse des *Rapides* devait avoir lieu à Alexandre, à l'effet d'exprimer ses sentiments sur l'infâme assassinat commis sur la personne de John W. Moore, et d'adopter les mesures nécessaires pour obtenir l'arrestation des coupables, soit du meurtre, soit de l'évasion du meurtrier. *L'Ami des Planteurs* du 20 dernier, cite ce qui suit, emprunté à un autre journal: *Nous apprenons de science certaine que le jeune enfant après les armes, et que tout homme se prépare à entrer en feu politique par le poignard ou la carabine.*

Pour nous, nous espérons que les esprits égarés revaudront à des sentimens plus humains et plus conformes à notre état de la civilisation. Sans doute le sang versé réclame vengeance: mais cette vengeance ne doit s'obtenir que par le glaive de la loi. Nous blâmons de toutes nos forces tout appel à la violence, et toute violation du sanctuaire de la justice. Des représailles exercées par une multitude aveugle nous sembleraient aussi coupables que le meurtre lui-même.

Respect, obéissance à la loi! voilà ce que nous ne cesserons jamais de rappeler à notre grande nation.

Le Louisianais nous a fait encore hier l'honneur de nous lacher un gros prône dans le goût de ses deux précédens.

Savez-vous que pour un journal qui ne paraît que trois fois par semaine, ce n'est pas maladroit à lui, de le remplir de longues dissertations qui y intéressent plus que son amour-propre? Par suite de cet esprit d'à-propos qui le distingue si éminemment, il se félicite de ce que nous l'avons qualifié de Père Bourdaloue ou *style prêt*, car Bourdaloue, dit-il, est remarquable par la dialectique plutôt que par le style. Voilà cette fois une distinction tout-à-fait lumineuse, et qui ne peut manquer de lui faire beaucoup d'honneur; il a voulu être neuf, et il a réussi. Pour nous, nous avions cru jusqu'ici que la dialectique était inséparable du style, et qu'elle n'en formait qu'un caractère plus ou moins distinctif, que le style était l'écrivain tout entier, s'il n'était l'*homme même*, selon la magnifique expression d'un nommé Buffon; il paraît que nous nous étions trompé, merci au Louisianais Cette idée une fois lancée dans le domaine public, le journal *dialecticien* continue ainsi. Vous avez pris un *Jarvi-fuyant* en déclarant que vous n'aviez pu avoir en vue que le parti ultra-démocratique d'Alexandrie, eh bien! quand même? Vous étes tombé, voisin, de Charybde en Scylla, en imputant à tout un parti d'une ville, le crime de quelques-uns. Mais notre vosin prétendrait-il vraiment nous obliger à lui constater par un appel nominal la présence des individus présens à l'attentat, pour les collationner ensuite avec tous les noms qui composent le parti? Il est évident qu'il ne s'agit ici que d'une solidarité *morale* et non d'une accusation *judiciaire*; et que de même que si le parti ultra-démocratique d'Alexandrie était une belle action, la gloire en serait revendue au parti, de même il est responsable *moralement* de l'action délogale que nous avons signalée, bien que dans l'un ou l'autre cas tous les membres du parti n'aient pas participé à l'action. Nous n'avions qu'une chose à prouver, c'est la participation à l'épouvantable assassin, de la part de gens appartenant au parti ultra-démocratique; cette preuve, nous l'avons donnée, elle est accablante, invincible, malgré tous les sophismes de notre adversaire, sophismes qui ne sont pas moins colorés par l'habileté de la forme.

Est-ce que par hasard, dans les crimes ordinaires, il se trouve des hommes qui favorisent hautement l'évasion de l'assassin? Est-ce que la population toute entière s'émeut, et se forme en assemblées séparées chacunes par leur couleur politique? Est-ce que l'exaspération arrive à un degré tel qu'une collision entre les deux partis est imminente? Tout indique donc que sur le théâtre même de l'événement, là où on peut apprécier l'action et les hommes, cette affaire n'est pas considérée comme un crime isolé, particulier, mais bien comme un attentat enfanté par le fanatisme politique. C'est la notre pensée intime; et elle est celle de tout le pays où a eu lieu le crime. Les réclamations exercées par une multitude aveugle nous semblaient aussi coupables que le meurtre lui-même.

Respect, obéissance à la loi! voilà ce que nous ne cesserons jamais de rappeler à notre grande nation.

AVIS.

Nous sommes priés de la part d'un de nos abonnés d'appeler l'attention du commissaire du premier district, sur un cheval mort qui depuis quelques jours se trouve au *Pieyouacher*. C'est une question de salubrité publique, et qui intéresse beaucoup tout le quartier.

COMMERCE DES ETATS-UNIS.

Suivant les Etats de la Douane récemment publiés, la somme totale des importations pendant l'année qui a fini le 30 septembre 1838, était de $113,717,404; montrant une diminution de vingt-sept millions de moins qu'en 1837; et soixante-dix-neuf millions de moins qu'en 1836.

Le déficit a été moins considérable dans les exportations, qui se sont élevées pendant l'année dernière à $108,486,516. Montrant une diminution de neuf millions sur les exportations de 1837 et vingt millions de moins que celles de 1836. La valeur des produits du pays était savoir: en 1838 de $96,033,816, en 1837 de $95,564,114, et en 1836 de $106,916,680.

En comparant les années 1838 et 1836, nous trouvons que la diminution a porté principalement sur les articles suivants.

	1836	1838
Marchandises de coton	$17,876,087	$6,509,239
" de laine	12,758,430	6,967,539
" de soie,	22,882,177	9,819,334
" fil	8,371,313	3,963,548
Fer et Acier,	12,982,454	7,418,500
Sucre,	12,514,718	7,586,825
Thé,	5,344,811	3,497,156
Vins,	4,332,034	2,318,209

Un article qui ne paraît pas avoir été beaucoup affecté par cet changements et la mélasse, dont il a été leur importée en 1836 était $4,077,319, et en 1838 $3,865,285.

Il en est de même du café dont l'importation était en 1836 de $29,653,000, et en 1838 de $27,640,217.

Mais le sel est le seul article dont la consommation ait augmenté.

En 1836 l'importation a été de $724,527. Et en 1838 $1,026,126.

Dans les exportations les articles sur lesquels a plus particulièrement porte la baisse sont les suivans:

	1836	1838
Coton	$71,204,925	$61,556,611
Tabac	10,056,640	7,292,920
Riz	9,548,750	1,721,811
Farine	3,579,599	3,423,229
Poisson	967,998	819,003
Pourrures	653,669	636,943
Merrain	2,980,691	3,116,136
Produits manufacturés	6,107,588	8,397,079

L'exportation des produits manufacturés de coton a été de 3,758,795 en 1836; de 3,951,473 en 1837; et 2,255,734 en 1838.

Voici les noms des pays où ont été effectuées les principales exportations des marchandises manufacturées de coton.

Chine.	$532,097
Indes orientales Anglaises.	140,762
do. Hollandaises.	133,350
Manille.	79,531
Perou.	97,713
Chili	640,981
République Argentine.	194,934
Brésil.	536,416
Mexico.	597,330
Cuba.	157,921
Iles du Cap Vert.	66,555
Turquie, Levant etc.	111,937

La table suivante montre l'importance relative de notre commerce, pendant l'année 1838 avec les pays suivants:

	Importé de	*Exporté en*
Angleterre et dépendances	49,051,181—58,943,392	
France. do	18,087,149—18,352,413	
Espagne. do	15,371,304—7,684,006	
Hollande do	2,135,105— 3,772,906	
Chine. do	4,764,536— 1,888,433	
Mexico. do	3,500,709— 2,164,097	
Texas. do	165,718— 1,247,989	

Notre commerce était en 1836 avec ces mêmes pays, en omettant le Texas, comme suit.

	Importation de	*Exportation à*
Angleterre,	66,093,945	64,487,550
France,	27,036,935	21,441,209
Espagne,	18,345,899	8,081,668
Hollande,	3,981,514	4,799,157
Chine,	1,334,816	1,194,984
Mexico,	5,615,819	6,041,636

En 1838, nos importations d'Angleterre ont été de *trois cent millions* de moins qu'en 1836 et de France *dix neuf millions*.

En 1836 la balance commerciale, telle qu'elle est établie par les livres de la Douane, était de près d'*un milliard millions* en faveur de l'Angleterre; en 1838 la balance est bien près de *dix millions* en notre faveur.

En 1836 la balance en faveur de la France était de près de *seize millions* et en 1838 elle est moins de deux millions.

Voici un tableau comparatif de la valeur des importations et des exportations des Etats Unis pour des nations engagées dans le commerce extérieur pendant l'année 1838.

	Importations.	*Exportations.*
Massachusetts	$ 13,300,90	$ 9,108862
New-York	69,453,7 26	23,008,471
Pennsylvanie	9,366,406	3,477,151
Maryland	5,7 31,869	4,524,575
Virginie	577,129	3,386,926
Caroline du sud	2,318,791	11,049970
Géorgie	776,068	9,893,835
Alabama	594,548	9,698,244
Louisiane	9,496,808	31,309,143

En 1836 le commerce extérieur était comme suit avec ces mêmes Etats:

	IMPORT.	EXPORT.
Massachusetts	$ 26,601,468	$10,280,346
New-York	118,925,696	26,996,536
Pennsylvanie	15,009,933	3,971,556
Maryland	7,131,957	3,670,475
Virginie	1,186,866	4,160,162
Caroline du sud	3,022,364	13,000,000
Géorgie	979,888	10,720,000
Alabama	681,610	11,104,160
Louisiane	15,147,600	37,979,600

(Globe.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Ivanhoe, Atmy, Havane, Forstall, Roman & co.
Brick Damon, Mayson, Galvestos, H. G. Hear.
Goélette Water Witch, Dupierre, Havane, A. Capleviella & co.
Goélette Elizabeth, Newton, Mobile, J. H. Ashbridge.

ARRIVES.

Goélette Swan, Trainer, de la Mobile.
Sloop Lark, Paddock, de la Mobile—avec 400 sacs sel au capitaine.
Sloop Select, Graham, de la Mobile.
Sloop Triumph, Griffick, de la Mobile.
Steamer Nydia, Nixon, des Opelousas.
Steamer Merchant, Hutton, de la Mobile.
Steamer Semaphore, Hutchings, de la Baie Beloxi.
Steamer Florida, Hard, de Bastions' Landing, avec un chargement de coton.

Le capitaine niles consignataires de la barque anglaise EDDYSTONE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de dit bâtiment. SCHMIDT, WERNER & Co.
88, Bienville.

DÉPARTS.—Le bateau-à-vapeur ALEX. FORTER, partira pour Louisville et Cincinnati aujourd'hui à 12 courant, à 10 heures a. m. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure indiquée.
23 jt PIERCE, SHANNON & BRO.

DÉPARTS.—Le navire GENERAL FOY, est en déchargement vis-à-vis la rue St. Philippe. Les consignataires voudront bien faire leurs entrémens douane, et envoyer leurs permis à bord.
22jt—3

AVIS—Mr. A. VARNEY, professeur de musique, informe ses occupations dans une autre paroisse de l'Etat, prie les personnes qui pourraient avoir affaire à lui, de s'adresser directement à M. Segaux, avocat, chargé de sa procuration générale, passage de la bourse.
23jt—2 m. et j.

AVIS AU PUBLIC.—Le sieur AMI, coiffeur, A. rue Conseil, No. 56, entre St-Philippe et Dumaine à l'honneur de vous informer que les personnes qui ont eu des coiffures à faire aux bals et soirées, ou de toutes autres occasions, il se rendra à domicile.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Pointe-Coupée, ville de Pointe-Coupée—No. 11439—Madame Cherbier et sa famille contre leurs créanciers.—Sur lecture du tableau provisoire de distribution dans cette cause, il est ordonné que les personnes y intéressées aient à déduire dans dix jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait point homologué et confirmé.

Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, 22 juin, 1839.
ARMAND PITOT, greffier.

A LOUER—Le magasin au dessous du Comptoir de Navigation face des vieux bassin. La prendre immédiatement, s'adresser à PETER CONREY, Jr.
47, rue de Chartres.

REÇU par le navire Général Foy, arrivé ce jour de Bordeaux et à l'adresse des soussignés, ce qui suit:
24 caisses de fraises au jus,
22 do de mirabelles à l'huile.
6 do de truffes pures du Périgord.
3 do contenant des cailles, perdrix, dindes truffes de.
1 do contenant des lamproie et saumon.
LORELHE & VALETON, ane. Royale et Douane.

GENIEVRE DE HOLLANDE—Les soussignés viennent de recevoir directement de Rotterdam par le navire McLellan, 50 pièces genièvre de la célèbre marque de l'orange, garanti d'un bon goût et de qualité supérieure, qu'ils offrent en vente en lots à la convenance des acheteurs.
SCHMIDT WERNER & Co.,
88, Bienville.

POUDRE DE CHASSE—Qualité de supériorité—Les soussignés viennent de recevoir par la barque Josephine et offrent à vendre à un prix modéré 60 barils poudre 1Fg de la manufacture de Eden Park, Wilmington-Delaware. HERBAULT frères,
70, rue Royale.

VOLTIGEURS, Chasseurs, Grenadiers.—Les nouveaux boissons qui ont été commandés par les compagnies sont reçues et sont en vente chez
HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

MARCHANDISES anglaises bonnes pour le marché Mexicain—Imprimés noirs et blancs de 7/8; imprimés foncés de 7/8; satin teint; du blanc; courtepointes de différentes couleurs; draps de laine, en magasin et à vendre par
20 juil CHARLES GLEGG, 47, Royale.

HOTEL DE PETTET DE LA BATTERIE—PLACE DE LA BATTERIE, N. YORK.

Le soussigné fait aux citoyens remarquables à ses amis et au public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu pendant les six dernières années et saisit cette occasion de les informer qu'il a ouvert un grand hôtel pour la réception des étrangers.

L'hôtel de la Batterie est situé sur la Place de la Batterie, faisant face à la baie de New York et est un des meilleur site de la ville.

Les places de débarquement où arrive journellement les bateaux à vapeur de Philadelphie, Providence, Sterlington et Albany sont à une petite distance de l'Hôtel. Les étrangers auront par conséquent toutes les facilités à s'embarquer sur les grandes routes du Nord, de l'Est, de l'Ouest ou du Sud.

Les agrandissements intérieur sont calculés de manière à rencontrer l'approbation générale.

Les salons sont spacieux et meublés dans le dernier goût. Les chambres à coucher sont grandes et plus confortables que celles des grands hôtels.

Le propriétaire assure le public qu'il n'épargnera aucune peine ni dépenses pour rendre son établissement un rendez vous désirable pour les voyageurs et les citoyens.
19 juil—3m—2ps C. PETTET.

E. P. FREMAUX, libraire, marchand de papiers de printe et de fournitures de bureaux, vient de recevoir par les dernières arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de livres français et de papiers peints.

Romans nouveaux et des meilleurs auteurs.

Livres Scientifiques de droits, de médecine, cuisine et italiens.

Mélanges, Littérature, Mémoires et Voyages, de France Pittoresque Militaire et Maritime Voyage auteur du monde.

Voyages en Asie et en Amériques.

Œuvres complètes de V. Hugo, Delille, Montesquieu, Jacob, Beaumarchais, Rabelais, Laharpe, Montagne, Boileau, Racine, Fénélon, Alf. de Vigny, Molière, Alex. Dumas, G. Sand, Courrier, Volney, C. Delavigne, Plutarque, Bernardin, de Saint, de Staël, Lamartine, Balzac, Bernardin de St-Pierre, Corneille, Voltaire, Développement, Lord Byron, Béranger, Rousseau, Florian, Mme. Cottin, Cooper, Malte, Capitaine Marryat, Fenimore, Cooper, Walter Scott, Paul le Kock, Châteaubriand, Piron, 7 vols. Pigault-Lebrun, Molière, Parny, Lancival et de Goethe. Tous ces ouvrages sont de Paris, nouvelles collections, grande collection de Jouy, E. Jaime,—Musée de la caricature, 2 vols.

" Dictionnaire de Technologie, 6 vols.
Mme. A. Tastu.—Education Maternelle, 1 vol.
A. Martin—Histoire Pittoresque, 1 vol.
Dantan—Musée, 1 vol.
Legouvé—Mérite des Femmes, 1 vol.
Delatour—Langue des Fleurs, 1 vol.
Thiers—Révolution Française
Jacob—Romanistes à 2 Histoire de France
Balzac—Peau de Chagrin illustrée
Traduction de Prince Lebrun,—Jerusalem Delivrée.
Florian—Fables illustrées, 1 vol.
Lafontaine— 1 vol.
Châteaubriand—Congrès de Vérone, 2 vols.
" Génie du Christianisme, 1 vol.
" Atala Rene, 1 vol.
Bossuet—Histoire Universelle, 1 vol.
Florian—Don Quichotte, 2 vols.
Bailly—Géographie Abrégée, 2 vols.
Homère—Iliade et l'Odyssée, 1 vol.
Noël de la Place—Leçons de littérature, 1 vol.
F. Soulié—Mémoires du Diable, 8 vols.
" Homme de lettres, 3 vols.
" Sathanial, 2 vols.
Mel. Chevalier—Lettres sur l'Amérique, 2 vols.
M. Raymond—Portefeuille noir, 2 vols.
" Bouquet de Marriage, 2 vols.
" Bouddoir et la Mansarde, 2 vols.
Beaumont de Tocqueville—Système Pénitentiaire aux Etats-Unis, 1 vol.
St-Hilaire—Vie privée de Napoléon, 2 vols.
Comtesse O... du C...—Mémoires de Talleyrand Périgord
Peuchet—Mémoires tirés des Archives de la Police.
Lesquet—Histoire de Normandie, 1 vol.
Palyrave " des anglo-saxons, 1 vol.
Rouz Lamartine—Histoire de Paris et des environs.
Jullien—Histoire Parlementaire de la révolution Française, depuis 1789, jusqu'en 1815
Auguste— de France
Gallois—
Montgaillard—
Bégur—
" de Napoléon.
Jules Lecomte—Histoire de la marine française, 3 v.
Mémoires de Condorcet, de Beaurienne, de la comtesse Merlin, sur la Restauration d'un mardecin du Cardinal Débois.
Marie ou l'esclavage aux Etats Unis, 2 vols.
Langlois—Dictionnaire géographique, 5 vols.
Dictionnaire de l'Académie Française, 3 vols in fo.
" Français, de Boiste, 1 vol.
" de Napoléon Landais, 2 vols.
" de Raymond, 2 vols.

Choix considérable de pièces de théâtre, de registres français et américains.

Fournitures de bureaux, livres élémentaires pour enfans, cartons et papier pour le dessin et pour les cartes.

Assortiment de papiers peints du prix de 25 cts. à $3 le rouleau; bordures imitations de $1 à $2 50, le rouleau; bordures velourdes de $2 50 à $3 50.

Un assortiment de tous les cafés, cafés du Lion et de Tivoli, de différents fonds, papier écolines et pour emballage, carton de pâte pour reliures et cartonniers.

E. P. FREMAUX,
Rue de Chartres, No 147, sous l'Hôtel d'Orléans,
19jt—15d Nouvelle-Orléans et St Louis

$500 DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation et la remise entre les mains du shérif de la Nouvelle Orléans, d'un fripon nommé LEWIS LEVY, qui a été soupçonné de la justice et est parti pour New York à bord du navire Louisville vers le 12 février dernier. Le dit Lewis Levy est maintenant à Philadelphie et demeure au No. 139, rue Walnut. Le susdit Lewis Levy est âgé de 22 ans, taille 5 pieds A. B. Roman aux autorités compétentes de New York, et les affidavits faits par les soussignés, sont maintenant en la possession de Mr. Arthur. L. Levy marchand à la Nouvelle Orléans, 10 juillet 1839.
Signé, J. B. BLACHE,
H. J. DOMINGON.
13jt—2ps-4s.

ARGENTERIE—La Mutuelle informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par le Richmond de l'Havre, un superbe assortiment d'argenterie dans des boîtes, services simples et doubles, de couverts riche, cuillières à soupe et à ragout, cuillières à moutarde en vermeille, truelle à poisson, timbales d'argent de diverses grandeurs, cafetières, théières, sucriers, pour tabac à chiquer. Le tout est offert à des prix modérés pour du comptant ou du bon papier. No. 81 rue de Chartres. 15 juil—3 ps 4s.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron le 16 courant au matin, le négresse MAGDELAINE alias SUKY, agée d'environ vingt neuf ans, taille 5 pieds, peau rougeâtre, la bouche alongée, très vive, parlant l'anglais le français et l'espagnol, elle était habillée d'une robe de cotonnade bleu et blanc; elle a été achetée de la succession de M. Balleza, elle a amenée avec elle ses deux enfants, l'une âgée d'environ 8 ans, nommée *Yvonne* ou Nixine, l'autre agée de 4 ans nommée *Jeanne*. L'on a de forte présomption qu'elle s'est réfugiée sur l'habitation de M. Laronde alias *Menar* ou elle a un mère et toute sa famille.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera à Barataria, au gouverneur amortie, agent de Barataria. Il était, marchand de bœufs, âgé de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds, 3 pouces, très mince, figure pâlot et très noir e, parlant français et anglais.

Ladite récompense sera donnée à quiconque le ramènera à Fauchon, commandant, passage de la bourse, ou le logera dans une des gaules de cet Etat.
23jt—8 E. MAUGE,—Barataria.

$25 DE RECOMPENSE

Sera ont données pour l'arrestation de la négresse ROSETTY ou MELACED, de la taille d'environ 5 pieds et 4 pouces, parlant anglais et français, mince de corps et très noire, ayant une cicatrice au côté gauche du nez et âgée d'environ 20 ans. SAMUEL STEWART,
22jt enc. Fancher et Duplanier.

En débarquement du navire Genl. Foy, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
200 bouteiques vin rouge,
100 demi bouteiques do,
500 cadeaux do,
20 quarts et 10 barils eau de vie superfine pure champagne, très vieille,
50 caisses de 60 et de 6 bouteilles vin rouge Lafite Lisville et Margaux, très vieux, qualité supérieure, bouteilles de grande dimension, bouchées en verre,
20 caisses de 6 bouteilles vin blanc, vieil extra 1808, très qualité,
5 caisses serrures française assorties de 4, 5 et 6,
1 Bordeaux papier, fleurets, moulin fleurette, à ferre et pot vella. HERBAULT frères.
23 jt 70, rue Royale.

BLANC DE PLOMB—Les soussignés ont constamment en main et à vendre du blanc de plomb de la manufacture de Lewis, de Philadelphie, en barilets de 25 à 500 livres.
JARVIS & ANDREWS,
Enc. Commune & Tchoupitoulas.

GEO. GREEN & BRO., No. 95, rue du Canal, offrent en vente—300 pièces toile d'emballage, 100 balles toile à drap de 4-4; 150 couvertes, 100 de 5 quarts, 500 boites savon; hardes de nègre, etc. 15jt

ESPRIT DE TEREBENTHINE—30 barils en magasin et à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Enc. Commune et Tchoupitoulas.

UN chest sur la banque des Illinois, dans la ville Shawnee pour $700; 50 à vendre au bureau de la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie de l'Ouest.
22jt

BOIS de Cypre et pour planchers—30,000 pieds planches de Cypre d'un 1/8 pouce; 10,000 pieds bois à plancher, blanchi et rebouté, à vendre par
GEORGE BEDF